



POUR UN SERVICE PUBLIC

FERROVIAIRE DE QUALITÉ

Adresse postale : chez Didier Le Reste, 5 rue Paul Dukas 75012

Paris

Courriel : convergence.rail@hotmail.fr

Tél. (Didier Le Reste, Président) : 06 08 03 91 82

Site : <https://convergence-nationale-rail.fr/>

Paris le 02 Novembre 2022

Monsieur Clément BEAUNE

Ministre Délégué en charge

Des Transports

OBJET : REVISION DU PLU de la Ville de Paris :

« NON au Démantèlement de la Petite Ceinture ferroviaire parisienne »

Monsieur Le Ministre,

Au moment où l'on apprend que le mois d'Octobre 2022 devient le mois le plus chaud, faisant suite à un été caniculaire, depuis que l'on procède à des relevés(1945), dû en grande partie au réchauffement climatique, c'est dire si la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre prend une acuité particulière.

Dans la mesure où les transports sont de grands émetteurs de pollutions (*Co2, dioxyde d'azote, particules fines. . .*), 90% pour la route mais que 0,4% pour le rail, le choix du mode de transport le moins polluant, le plus économe en énergie, devient capital pour l'environnement, l'amélioration de la qualité de l'air et pour réussir une véritable transition écologique et énergétique.

Dans ce contexte, le train, le transport de voyageurs et de marchandises par rail constitue un atout stratégique déterminant sur lequel les décideurs politiques doivent s'appuyer en lui donnant les moyens de relever avec efficacité les défis qui nous sont lancés.

A PARIS, nous disposons d'une infrastructure ferroviaire avec ce que l'on appelle *la petite ceinture*, forte encore d'environ de 24 km de voies ferrées en continu autour de la Capitale (*40% en tunnels et tranchées*).

A quelques exceptions près, cette infrastructure n'est plus utilisée pour des trafics ferroviaires depuis de très longues années (à part la partie utilisée par le RER C), la SNCF

n'ayant jamais construit de projets de circulations sur tout ou partie de cette ligne. A contrario d'autres Capitales qui, disposant d'une même infrastructure ferroviaire circulaire, l'ont modernisée et l'utilisent à des fins de transports, de voyageurs notamment.

Méconnue de la grande majorité des décideurs politiques car considérée à tort comme « *une friche ferroviaire* », ses atouts n'ont pas été défendus quand au début des années 2000 la question du Tramway (T3a/T3b) est venue dans le débat public. Des études issues de Cabinets d'experts indépendants comme des rapports, entre autres, de la Commission des Comptes des Transports de la Nation plaidaient pourtant pour une réactivation de cette petite ceinture car c'était moins coûteux en investissements, on roulait plus vite et on transportait plus d'usagers que par le tramway sur le boulevard des Maréchaux à Paris.

En 2015, la Ville de Paris a signé un protocole-cadre avec SNCF Réseau et SNCF Mobilités lui permettant d'établir des conventions d'occupation avec SNCF Réseau sur environ 18,5 km de linéaires de la Petite Ceinture ferroviaire sur les 20 kms de linéaires placés sous la responsabilité de la Ville de Paris, favorisant l'ouverture au public.

Il a fallu des actions conjointes élus-es/associations/syndicats pour que soit décidé la réversibilité des usages afin de ne pas empêcher à terme le retour à des activités transport sur cette rocade ferroviaire ! Une façon de ne pas insulter l'avenir au moment où la Capitale est confrontée à des pics de pollutions à répétition, à des axes routiers saturés, à des transports en commun surchargés et ce pour diverses raisons.

Nous considérons que dans ce cadre, la Petite Ceinture ferroviaire pourrait utilement rendre de grands services à la Collectivité en contribuant au report modal avec aujourd'hui du matériel roulant non bruyant, écologique, s'insérant bien dans l'urbanisation. Cela dit, ces derniers jours nous sommes alertés par le fait qu'à la faveur **de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), la Ville de Paris** réfléchit à vous demander de classer certaines parties de la petite ceinture en ZONES UV(urbaine verte) pour je cite : « *gonfler le nombre de m2 de zones vertes et de les sanctuariser* ».

Nous y voyons là une nouvelle attaque contre le statut de la petite ceinture ferroviaire, sa consistance en matière d'infrastructure de transport et ce malgré les propos rassurants tenus par ceux qui ont en charge ce dossier à la Ville de Paris.

A contrario, nous demandons que la Petite Ceinture ferroviaire soit maintenue en ZONE de GRANS SERVICES URBAINS (UGSU), lui permettant ainsi d'être réactivée pour des activités de transport qu'elles soient de voyageurs ou de marchandises. A ce titre, plusieurs projets existent portés par le milieu associatif et syndical qui milite pour la sauvegarde de la vocation ferroviaire de la petite ceinture. Ainsi serait envisageable la mise en circulation d'un train de la découverte sur la petite ceinture qui a d'ailleurs fait l'objet d'une proposition largement soutenue par le budget participatif de la Ville. Un métro automatique ou un tram-train pourrait être engagé sur cette infrastructure, comme la perspective des JO et JOP de

Paris 2024 pourrait voir la circulation sur la petite ceinture d'un train exposition. A l'instar de ce qui s'est fait pour expérimenter sur la petite ceinture les rames METEOR de la ligne 14 de la RATP, on pourrait faire de même pour les rames du Grand Paris Express (GPE).

Monsieur le Ministre, au regard des enjeux climatiques et de leurs conséquences qui s'imposent à tous, singulièrement à celles et ceux qui sont en responsabilité politique, il y a mieux à faire aujourd'hui que de sacrifier une infrastructure ferroviaire.

Les velléités qui s'affirment chez certains lobbies pour transformer les voies ferrées, notamment celles appelées « *lignes non circulées* » en coulée verte, en promenade plantée, en chemin forestier, en piste cyclable, ne permettront pas de faire baisser les pics de pollutions, d'améliorer la qualité de l'air. Par contre, la réouverture d'une infrastructure comme la petite ceinture ferroviaire (*inscrite au Réseau Ferré National et au SDRIF*) aux activités de transports, permettra d'opérer un vrai report modal, de désengorger les axes routiers, de soulager les transports en commun actuels, en clair de réussir une véritable transition écologique et énergétique. A fortiori que la petite ceinture est connectée à plusieurs lignes de métros, à deux lignes de RER(C et D), à des sites SNCF permettant le transport de marchandises par train et des connexions peuvent être envisagées avec la SEINE.

Vous l'avez compris Monsieur Le Ministre, le sens des responsabilités, le souci d'assurer un avenir plus durable aux jeunes générations, l'exigence de mettre en adéquation les paroles, les déclarations d'intentions avec les actes, imposent que l'on investisse massivement dans le transport ferroviaire, dans le rail public, conformément avec ce qui s'exprime dans la société ! Cela commence aussi par maintenir, régénérer la petite ceinture ferroviaire parisienne afin qu'elle retrouve de façon effective sa vocation d'infrastructure de transport !

En souhaitant que vous saisissez le bien fondé de notre démarche et lui donnerez les suites utiles, dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

P/ Le Bureau de la Convergence Nationale Rail

Le Président : Didier LE RESTE

(Secrétaire Général de la Fédération CGT des cheminots de 2000 à 2010 – Conseiller de Paris de 2014 à 2020)